



Réf. : JC / MN / 2008-0326

Commission Formation

Jacques CATHELIN – Tél. 06 60 39 81 11

CTN - Chargé de mission formation & suivi
socioprofessionnel des sportifs de haut niveau

Courriel : jacques.cathelineau@ffv.fr

Michèle NAKAGIRI, assistante

Tél : 01.40.60.37.17 - Fax 01 40.60.37.37

Courriel : michele.nakagiri@ffv.fr

Madame et Messieurs les Présidents de Ligue

Copie à :

Mesdames et Messieurs les responsables de CRF

Mesdames et Messieurs les Cadres Techniques

**Objet : Formation des Coordonnateurs de Formateurs de Moniteurs
Inscriptions avant le 15 avril 2008 pour la première session du 28 avril-1^{er} mai.**

Chère et Chers Ami(e)s,

Paris, le 26 mars 2008

La Commission Formation de la FFVoile doit finaliser en 2008 à la mise en place des formations conduisant au **diplôme de Moniteur FFVoile actualisé**, validé par décision du Conseil d'administration de la FFVoile du 21 décembre 2007, et au **certificat d'Assistant Moniteur Voile (AMV)**, actuellement en fin de parcours d'instruction.

Trois sessions similaires regroupant des coordonnateurs de formation désignés par vos soins se dérouleront:

du 28 avril au 1^{er} mai et du 23 au 26 septembre

**à l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSN)
de St PIERRE QUIBERON (Morbihan)**

&

du 14 au 17 octobre au CREPS d'ANTIBES (Côte d'Azur)

Ces regroupements s'adressent aux formateurs de formateurs à même de retransmettre les enseignements tirés de leur participation aux équipes régionales de formateurs de moniteurs. La participation à ce groupement répond à l'obligation de recyclage qui s'impose tous les 4 ans aux formateurs habilités par la FFVoile. Ce groupement n'est donc en aucun cas ouvert aux nouveaux formateurs ni aux formateurs débutants pour lesquels il serait totalement inadapté. Il est par contre fortement conseillé pour la mise en place des formations actualisées 2008/2009 visant en particulier la préparation au certificat d'AMV.

La FFVoile prend en charge, pour les salariés, les cadres techniques d'Etat et les dirigeants sportifs bénévoles, l'ensemble des frais pédagogiques, de séjour et d'organisation, avec le soutien du Ministère chargé des sports dans le cadre de la convention d'objectifs et des OPCA de la branche. Les frais de déplacement restent à la charge des ligues, des clubs ou des participants eux-mêmes. **Toutefois, dans le cas où un employeur n'aurait pas réglé ses cotisations 2008 au titre du plan de la formation professionnelle, la FFVoile se réserve le droit de lui réclamer le montant des frais correspondant à la participation de chacun des salariés bénéficiaires. Ce montant s'élève, hors frais de déplacement, pour les quatre jours à la somme de 460€ par participant.** L'appel à cotisations pour la formation professionnelle a été transmis à chacune des structures employeur (club, CDV, ligue,...).

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de priorité proposé par les ligues et à concurrence d'une quinzaine de places maximum par session. Pour la première session de fin avril et pour toute réponse transmise après le 15 avril 2008, la FFVoile réserve l'accueil en fonction du nombre de places restantes. Jacques CATHELIN et moi-même restons à votre disposition à toutes fins utiles, en particulier en cas de difficultés financières de la ligue.

Je vous prie de croire, Chère et Chers Ami(e)s, à mes cordiales et sportives salutations.

Michel DUCLOT

Responsable de la Commission Formation de la FFVoile

Partenaire Média FFVoile

